

Point d'histoire > Napoléon a-t-il organisé un « génocide » aux colonies ?

Selon l'écrivain Claude Ribbe, Napoléon aurait ordonné le « génocide des Noirs » aux colonies. C'est la thèse qu'il soutient dans un ouvrage paru en 2005 : *Le crime de Napoléon*.

En son temps, Pierre Nora avait qualifié ce livre de « pamphlet sans queue ni tête » (*Le Monde*, 13 décembre 2005). L'accusation n'a d'ailleurs jamais été prise au sérieux par les spécialistes de l'histoire coloniale ou de l'esclavage qui disposent de toute façon d'un dossier « à charge » suffisant contre le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte en 1802.

Jouant beaucoup sur l'hypersensibilité actuelle à ces sujets, M. Ribbe soutient que Napoléon avait programmé l'élimination systématique des hommes de couleur. Il parle d'un million de victimes noires dues au « premier dictateur raciste » ... alors qu'il n'y avait « que » 800 000 esclaves dans les Antilles françaises à l'époque (600 000 à Saint-Domingue, 85 000 à la Martinique et 90 000 à la Guadeloupe) et que les historiens les plus sérieux estiment que des guerres coloniales aux Antilles, entre 1802 et 1804, ont fait 100 000 morts, dont environ 70 % de noirs. Le bilan est suffisamment terrible pour qu'il ne soit pas utile de le gonfler aussi grossièrement.

Mais M. Ribbe va encore plus loin. Il offre à ses lecteurs un parallèle avec la Shoah. L'occasion lui en est offerte par l'implacable répression à la Guadeloupe, conduite par le général Richepance, et par les massacres ordonnés à Saint-Domingue par le général Rochambeau, dont –voici le fait- la mise à mort par asphyxie de certains d'entre eux dans les soutes d'un navire. Partant, Napoléon (qui était alors à des milliers de kilomètres de là) serait l'inventeur des chambres à gaz, affirmation qui paraît bien relever de la concurrence victimaire visant à placer sur le même pied l'Holocauste et les faits coloniaux.

Pour leur ouvrage *Napoléon, l'esclavage et les colonies* (Fayard, 2006), Pierre Branda et Thierry Lentz ont recherché la preuve de ce « gazage » collectif que Ribbe dit massif et réitéré. Absent des archives ou des témoignages contemporains, il figure toutefois dans des textes haïtiens postérieurs et a été repris dans la biographie que Victor Schœlcher a consacrée à Toussaint-Louverture. Nous ne disons pas que ces faits n'ont pas existé mais nous affirmons que, s'ils ont existé, ils ne faisaient pas partie d'un plan général d'extermination. Ils font remarquer qu'aux Antilles, le seul massacre général d'êtres humains à raison de leur couleur de peau fut celui donné par le premier chef d'État haïtien, Jean-Jacques Dessalines, de liquider les Blancs, hommes femmes et enfants. Il disait vouloir un « océan de sang » entre son île et l'ancien colonisateur pour rendre son retour impossible. L'opération eut lieu de février à avril 1804 et seuls

les médecins furent épargnés. En mai suivant, Dessalines se proclama empereur d'Haïti, sous le nom de Jacques I^{er}.

Si Bonaparte dicta des consignes de grande fermeté dans ses instructions et sa correspondance, il ne donna pas d'ordres de massacre. Lorsqu'il les connut, et sans doute pas jusqu'aux moindres détails, ce fut des mois après les faits (il en fallait quatre ou cinq pour un aller-retour entre les Antilles et la métropole). Il ne désavoua pas publiquement ses subordonnés, ce qui est déjà beaucoup trop. Pour le reste, on peut tranquillement affirmer qu'il n'organisa pas, pas plus qu'il ne souhaita, quelque génocide que ce soit. Il n'était pas plus « raciste » -le mot n'existait pas- que ses contemporains, pour qui la question de l'esclavage n'était pas prioritaire, hélas.

Voir aussi dans nos dossiers :

Napoléon et les colonies

Napoléon et le rétablissement de l'esclavage

Napoléon et Saint-Domingue

Napoléon et la Guadeloupe

02 octobre 2020